

## CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal de la séance du 2 mai à 20h30

---

<b>Présidence</b>	Mme C. Chiriatti
<b>Présents</b>	Mmes C. Di Stasi, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores MM. M. F. Baroz, C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, C. de Meyer, D. Nicole, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
<b>Excusés</b>	Mme V. Tersen, M. R. Madarasz
<b>Absent</b>	M. Y. Bischofberger

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2013
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de commissions
5. Financement, par le Fonds intercommunal, d'une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA. Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Remplacement des stores du groupe scolaire, vote d'un crédit d'investissement
7. Changement de l'éclairage public, vote d'un crédit d'investissement
8. Présentation des comptes 2012
9. Vote des crédits supplémentaires 2012
10. Propositions individuelles et questions

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2013**

Monsieur Nussbaum demande à ce que l'on supprime le nom de Monsieur Christophe de Meyer dans les présences puisqu'il est également mentionné dans les absences.

Monsieur Luisoni demande qu'au point 3, dans la rubrique Compensation forestière – DGNP – exploitants agricoles, la phrase «Curabilis n'aurait jamais dû être construit », soit revue de manière à ce qu'elle ne soit pas mal interprétée. Monsieur Marti suggère que l'on remplace par « la conception de Curabilis n'aurait pas dû être réalisée ».

Sans autres modifications demandées, le procès-verbal est accepté par 14 voix, soit à l'unanimité.

**2. Communications du Bureau**

Madame la Présidente souhaite remercier la Mairie pour l'organisation du repas du Conseil municipal qui a eu lieu le 11 avril 2013.

**3. Communications de la Mairie**

La Présidente passe la parole à Monsieur le Maire.

## **GE\_VEILLE**

Le 16 avril s'est déroulée la séance « GE-VEILLE » à la salle communale avec les représentants de la police cantonale et de la police municipale.

Cette soirée d'information a regroupé une cinquantaine d'habitants de la commune, intéressés par les moyens à disposition pour augmenter la sécurité.

Les représentants de la police se sont montrés très satisfaits de cette soirée et la Mairie espère que le public partage ce point de vue.

## **Nord du Village**

Monsieur le Maire a le plaisir d'informer l'Assemblée que les deux délibérations, votées lors du Conseil municipal du 7 mars 2013, concernant l'acquisition des terrains à déclasser au nord du village, destinés au logement et aux infrastructures d'utilité publique, sont entrées en force.

## **Renaturation du Foron – Bassin écrêteur de crues**

L'Exécutif a reçu, mardi 30 avril 2013, les personnes en charge de ce dossier à la Direction Générale de l'Eau accompagnées des mandataires externes qui étudient ce dossier.

Suite à la présentation réalisée courant 2011 au Conseil municipal, le service de l'eau a souhaité présenter l'évolution de ce dossier à la Mairie. La phase d'avant-projet touche à sa fin et avant d'aller plus de l'avant, il est nécessaire pour le service de recueillir l'avis des communes concernées par ces aménagements.

Le dossier soumis est tout à fait similaire à celui déjà présenté il y a une année et demi et permet la gestion des crues jusqu'à Q300 (survenance potentielle 1/300 ans) sans risque pour les communes riveraines du Foron. De nombreux aménagements doux des berges sont envisagés dans le but d'élargir le lit de la rivière et de prévoir un lit plus important pour les périodes de crues. 3 bassins écrêteurs sont prévus à Juvigny, Marsaz et Mon-Idée.

Le bassin de Mon-Idée serait créé en se servant des courbes naturelles du terrain. Il se remplit grâce à un ouvrage installé sur le Foron au niveau du Chemin des Fleurs et se vide par gravitation au niveau de la douane de Mon-Idée. Une digue serait créée le long de la route de Mon-Idée avec un terre-plein, de manière à avoir un minimum de terre à déplacer. La surface agricole reste quasiment la même. Environ 90% des terres agricoles ne seraient pas touchées et resteraient cultivables. Une surverse, sur la route de Jussy, est prévue pour les crues exceptionnelles pour que ce trop-plein soit repris par la Seymaz.

L'Exécutif a encouragé les personnes en charge de ce dossier à poursuivre dans cette voie et se réjouit de la mise en œuvre prochaine de cet important projet.

## **Plan directeur cantonal 2030**

Suite à la demande de la Mairie, Monsieur Le Maire, Monsieur Nussbaum, Adjoint ainsi que Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement, seront auditionnés mercredi 8 mai 2013 par la commission d'aménagement du Grand Conseil.

Ces messieurs profiteront de cette séance pour rappeler la vision de la commune qui ne s'est pas modifiée depuis 1997.

Ils évoqueront également la problématique de l'extension des établissements pénitentiaires.

## **ESREC**

Comme si la commune de Puplinge n'avait pas assez de soucis d'aménagement avec les services de l'Etat, les responsables de la gestion des déchets ont présenté, le 11 mars 2013 en séance Arve et Lac, les 4 options retenues par l'Etat pour l'implantation d'un espace de récupération (ESREC) « Arve-Lac ». Une se situe à Chêne-Bourg et les 3 autres à Puplinge.

Les lieux présentés sont :

- le terrain de la Moutonnerie (que le service croyait propriété de l'Etat),

- le périmètre de Mon-Ideé,
- la pointe du périmètre Grand-Pré au carrefour avec le chemin de Champ-Dollon.

Un ESREC est un espace, d'une surface de plusieurs milliers de m<sup>2</sup>, accessible en voiture et destiné aux particuliers, qui recueille dans des bennes l'ensemble des déchets. Il occasionne des nuisances sonores et un trafic important.

L'Exécutif s'est élevé contre la manière de procéder et l'emplacement, une fois encore de la commune de Puplinge, pour y installer un équipement public que personne ne souhaite accueillir, du fait des nuisances occasionnées.

La Mairie est dans l'attente de la réponse de Mme Künzler sur ce dossier.

## **BRENAZ 2**

Suite à la communication de Monsieur le Maire, lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant Brenaz 2, l'Exécutif est allé de surprises en mécontentements.

Monsieur Maudet, lors de la visite des établissements pénitentiaires par les Conseillers municipaux et l'Exécutif, le 26 janvier 2013, assurait que les communes de Choulex et Puplinge seraient consultées en amont de la demande d'autorisation de construire des futurs établissements pénitentiaires. Malheureusement, la proposition est restée sans suite.

Comme l'aura appris l'Assemblée, par la communication de la Mairie du 18 avril 2013, l'Exécutif a été très surpris de la dépose de la demande d'autorisation de construire de « Brenaz 2 » pour 150 détenus. En effet, la commune n'a pas eu l'opportunité de participer à une séance de planification et n'a pas reçu d'information sur le dossier en amont de la dépose en autorisation de construire. Selon les responsables de ce dossier, il s'agit d'un problème de communication entre les départements de l'urbanisme (DU) et de la sécurité (DS). Le DU ayant déposé avec plus de 3 semaines d'avance...

La construction prévue est située en grande partie sur une zone arborisée qui nécessite un défrichage particulièrement conséquent et sans remplacement prévu dans le dossier. La requête en défrichage définitif de 8'418 m<sup>2</sup> a, par la suite, été publiée dans la FAO du 24 avril 2013 sans que le dossier n'ait été transmis à la commune. Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre de la construction de Curabilis, c'est une surface boisée de 14'000 m<sup>2</sup> qui a disparu. Avec ce nouveau défrichage, Puplinge aurait le privilège d'être la seule commune à avoir 0 m<sup>2</sup> de forêt.

De plus, la question du parking n'est pas conforme à la réglementation, car en augmentant la capacité de détention, il y aura aussi davantage d'employés, ce qui devrait se traduire par une offre supplémentaire de places de stationnement. Il est constaté que c'est en fait la suppression de plus de 50 places de parking qui est prévue, reportant sur le domaine public la problématique du stationnement.

Monsieur le Maire n'est pas autorisé à présenter les plans, dont chaque page est marquée « confidentiel », mais en théorie ils sont consultables au DU, même s'il semble que certains se soient vu refuser la consultation des plans.

L'Exécutif a fait part de son mécontentement aux services de l'Etat en charge de ce dossier et reçu en Mairie, Madame Favre De Oliveira, la directrice de l'office pénitentiaire. Monsieur Le Maire a également demandé un rendez-vous au Conseiller d'Etat, Monsieur Pierre Maudet.

Il rappelle que la commune a été et est favorable à l'extension prévue et raisonnable de la prison et à cet effet, avait voté, il y a quelques années, le déclassement nécessaire à la réalisation de Brenaz 1 (par ailleurs sous densifié) et la réserve à bâtir dans le périmètre destiné à Brenaz 2.

Ce n'est pas contre cette extension nécessaire pour des questions évidentes d'intérêt public que Monsieur Le Maire délivrera un préavis défavorable, mais plus contre le fait que des normes élémentaires d'aménagement du territoire ne sont pas respectées.

Par ailleurs, et par respect des mesures de confidentialité qui lui sont demandées, il propose à l'Assemblée de tenir un huis-clos en fin de séance pour aborder plus en détails la problématique pénitentiaire. Ce sujet devrait être abordé prochainement en séance d'information publique.

#### 4. Communications des Présidents de Commissions

##### **Commission de l'aménagement**

Monsieur Luisoni prend la parole et informe l'Assemblée que la proposition pour un concours d'architecture a été transmise à l'HEPIA. De plus, selon le procès-verbal précédent, la commission devrait se réunir ces prochains jours, concernant le verger et l'aménagement extérieur en lien avec et la possibilité de construire un IEPA.

##### **Commission «Solidarité»**

Monsieur Mahrer prend la parole et informe que suite au soutien municipal exprimé depuis la précédente législature à l'association bolivienne UYARINA, qui porte assistance depuis plus de dix ans aux enfants de la rue de la ville de Cochabamba, la commission Solidarité a le plaisir de porter à la connaissance du conseil, que l'attribution d'une somme totale de 25'000 \$ répartie sur deux exercices a permis à cette dernière de trouver in-extremis un nouveau toit, alors que son congé lui avait été donné et qu'elle était elle-même menacée d'expulsion.

Lors de la signature du contrat relatif aux nouveaux locaux, en présence du notaire, suivant une pratique locale qui consiste à payer le loyer en une seule fois pour toute la durée d'utilisation prévue, (ici deux ans renouvelables) le propriétaire a consenti un rabais de 5'000 \$ en raison des buts poursuivis par l'association, afin de l'aider à faire face aux coûts de déménagement et de réinstallation. Avertie de cette situation, la commission a donné son accord au projet de réaffectation de la somme en question. La commission précise également que selon la pratique locale évoquée, portant le nom de "Anticretico", le montant de la transaction, ici de 20'000.- \$, sera intégralement rendu à l'association au moment de la restitution du bâtiment si celui-ci n'a pas été endommagé ! UYARINA dispose donc désormais d'un capital qui lui permettra, le moment venu, de retrouver un nouvel «Anticretico» ou de disposer de fonds propres à investir dans une construction.

#### **5. Financement, par le Fonds intercommunal, d'une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA. Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

Le document reçu de l'ACG a été distribué aux membres du Conseil municipal.

Madame la Présidente informe l'Assemblée que l'article 60C de la Loi sur l'Administration des communes permet aux Conseils municipaux de s'opposer, sous certaines conditions, aux décisions prises par l'Associations des Communes Genevoises.

Jusqu'à présent, le bureau décidait seul de l'opportunité de donner suite à cette possibilité d'opposition. Lors de sa dernière séance, le bureau du Conseil a décidé de porter systématiquement les décisions de l'ACG à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le but de cette démarche est de permettre une plus large diffusion des décisions prises par l'ACG.

L'objet de ce soir est la prise en charge, par le Fonds Intercommunal et la fortune du Groupement Intercommunal d'Animations Parascolaires (GIAP) de la recapitalisation de la CIA correspondant à cette institution.

Madame la Présidente informe que la décision a été acceptée par les communes le 20 mars 2013 à l'unanimité moins 2 non et 1 abstention et demande si un membre du Conseil souhaite s'exprimer ce soir.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Madame la Présidente demande si un membre du Conseil souhaite s'opposer à cette décision de l'ACG.

Personne ne souhaite s'opposer à cette décision.

#### **6. Remplacement des stores du groupe scolaire, vote d'un crédit d'investissement**

Monsieur Garnier, adjoint délégué aux travaux, informe l'Assemblée de l'état des stores à lamelles actuels de l'école de Puplinge, qui ne sont actuellement plus convenables et qui coûtent très cher en entretiens et réparations, entre frs 30'000,-- et frs 40'000,-- francs par année. Il présente le projet de

remplacement par des stores toiles pour une somme de frs 150'000,--. Une classe est actuellement équipée de stores toile depuis quelques mois et ils donnent entière satisfaction par leur confort indéniable. L'objectif est de remplacer l'ensemble des stores de l'école, pendant la période des vacances scolaires de cet été. Monsieur Marti ajoute que ce projet figurait au budget 2013 comme investissement souhaité dans les planifications d'investissements. Monsieur de Meyer, Vice-Président de la Commission des travaux, informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement cette délibération le 2 mai 2013.

Suite à ces explications, Madame la Présidente soumet la délibération au vote :

Vu les coûts de réparation annuels importants des stores actuels,  
vu les offres reçues concernant le remplacement de ce matériel,  
vu les résultats du test effectué depuis fin mars 2013 dans une salle de classe,  
vu les discussions et le préavis de la commission des Travaux du 2 mai 2013,  
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité,

1. de réaliser le remplacement des stores du groupe scolaire de Puplinge,
2. d'ouvrir au Maire un crédit de frs 150'000.-, à cet effet,
3. de comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements (2110.506.00), puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge (2110.146.00), dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir cette somme au moyen de 10 annuités, dès 2014 par le compte de fonctionnement 2110.331.00.

## **7. Changement de l'éclairage public, vote d'un crédit d'investissement**

Monsieur Garnier, Adjoint délégué aux travaux, informe que la Mairie souhaite remplacer l'éclairage actuel (ampoules incandescentes) par de l'éclairage plus économique LED. Les SIG ont été interpellés pour une demande d'offre, mais leur solution était onéreuse car leur concept était de changer la totalité de la tête de chaque lampadaire. Une autre entreprise a été sollicitée, qui a proposé de changer uniquement l'ampoule actuelle par une ampoule LED. A titre comparatif, pour les SIG, l'opération coûte frs 1'500,-- par luminaire avec une économie d'énergie prévue à frs 37,-- par lampe avec un retour sur investissement de 40 ans. Pour l'autre offre, l'opération coûte frs 450,-- par ampoule avec une économie d'énergie de frs 42,-- par ampoule et surtout un retour d'investissement sur 10 ans. Actuellement la commune dispose d'un contrat avec les SIG pour l'entretien de ses luminaires qui, par ailleurs, sont en excellent état et ne nécessitent pas de changer la tête. Seul un pied est à changer. Le budget pour le remplacement de l'ensemble de toutes les ampoules incandescentes de la commune est de frs 50'000,--. Actuellement, 5 luminaires, dans le centre du village, sont équipés d'ampoules LED et aucune remarque négative n'est parvenue sur la qualité de la lumière de ces nouvelles ampoules.

Monsieur de Meyer, Vice-Président de la Commission des travaux, informe l'assemblée que la commission des travaux a préavisé favorablement cette délibération le 2 mai 2013.

Monsieur Luisoni intervient en faisant remarquer que le coût par ampoule est énorme.

Monsieur Garnier relève qu'effectivement le coût d'achat est important mais l'économie d'énergie l'est également.

Monsieur Nicole ajoute que par cette acquisition, la commune participe à la baisse de consommation d'énergie.

Monsieur Marti informe que les ampoules actuelles ont près de 10 ans et que par conséquent, à court terme, il va falloir les remplacer.

Monsieur Hunziker demande quelle est l'économie énergétique annuelle que l'on réalise avec ces nouvelles ampoules. Monsieur Garnier répond que cela représente 209kw/h par an, par ampoule.

Suite à cet échange, la Présidente soumet la délibération au vote :

Vu les progrès technologiques en matière de source lumineuse,  
vu les offres reçues concernant le remplacement de notre éclairage public par des ampoules LED,  
vu les discussions et le préavis de la commission des Travaux du 25 avril 2013,  
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité :

1. de réaliser la modification des sources lumineuse de l'éclairage public,
2. d'ouvrir au Maire un crédit de 50'000.- F, à cet effet,
3. de comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir cette somme au moyen de 10 annuités, dès 2014 par le compte de fonctionnement 6223.331.00.

### 8. Présentation des comptes 2012

#### Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan

Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué aux finances parcourt le compte-rendu financier de l'exercice 2012. Document accompagné du projet de délibération pour l'acceptation des comptes de la commune et de la Fondation pour le logement qui a été remis à chaque conseiller municipal. Il informe l'assemblée que chacun a deux semaines pour poser des questions complémentaires et/ou faire parvenir ses remarques à la Mairie, auprès de Monsieur Arter.

Monsieur Hunziker, Président de la Commission des finances, informe l'assemblée que la commission a préavisé favorablement cette délibération le 23 avril 2013.

### 9. Vote des crédits supplémentaires 2012

Monsieur Hunziker, Président de la commission des Finances, informe l'assemblée que la Commission a préavisé favorablement cette délibération le 23 avril 2013.

Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué aux finances ajoute qu'une bonne maîtrise des charges et une gestion rigoureuse des dépenses ont permis d'absorber et de couvrir ces dépassements.

Suite à ces explications, la Présidente soumet la délibération au vote :

Vu le rapport de la commission des finances du 23 avril 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité:

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 suivants pour un montant total de 371'631.71 F, soit :

Rubrique	Titre	Dépassement Frs
0200.301.00	Compensation net/brut	761.40
0200.303.00	Assurances sociales	1'337.55
0500.303.00	Assurances sociales	1'168.35
0500.305.00	Assurances mal., accid., fds décès	20'763.71
0500.306.00	Prestations d'anniversaires	334.30
0500.310.00	Fournit. bureau, imprimés	5'099.75
0500.318.00	Honoraires, prest. service	16'834.62
0800.305.00	Assurances mal., accid., fds décès	2'529.05
0800.312.00	Electricité, eau, chauffage	1'638.90
0800.314.00	Entretien immeubles par tiers	8'357.29

0800.316.00	Loyers, fermages, redevances	2'115.00
0900.319.00	Frais divers	1'394.20
1001.351.00	Dédommagements au canton	623.60
1100.318.03	Honoraires, prest. service	521.20
1100.352.00	Dédommagements communes	63.85
1400.313.00	Achat et fournit. marchandises	6'154.96
2100.304.00	Caisse de retraite	199.20
2100.305.00	Assur. mal., accid., fds décès	2'087.23
2100.312.00	Electricité, eau, chauffage	1'771.56
2100.313.00	Achat fournit. et marchandises	1'183.65
2100.314.00	Entretien immeubles par tiers	22'823.87
3000.318.00	Honoraires, prest. service	367.44
3000.365.00	Subv. aux instit. cultur.	9'145.20
3000.366.00	Subv. aux personnes phys. CH	110.00
3300.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	3'243.48
3300.313.00	Achats fournit. et marchandises	1'778.30
3300.315.00	Entretien mobiliers par des tiers	174.85
3400.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	1'623.39
3400.311.00	Machines, véhicules, matériel	2'000.00
3400.313.00	Achats fournit. et marchandises	61.20
3400.314.00	Entretien immeubles par tiers	2'873.62
3400.365.00	Subv. aux institut. privées	2'984.85
3500.365.00	Subv. aux institutions privées	2'412.00
5400.301.00	Traitement du personnel	6'010.15
5400.303.00	Assurances sociales	564.85
5400.304.00	Caisse de pension et prévoyance	713.40
5400.305.00	Assurances maladie et accidents	2'236.98
5400.313.00	Compass - Repas	13'602.10
5400.318.02	Frais de téléphone	442.60
5401.318.01	Primes d'assurances	352.30
6200.305.00	Assur. mal., acc., fds décès	2'708.49
6200.312.00	Eclairage des chaussées	1'428.90
6200.313.00	Achats fournit. et marchandises	1'999.56
6200.315.00	Entretien objets par tiers	44.45
6200.318.00	Honoraires, prest. service	9'433.00
6216.331.00	Amortiss. Patrimoine administrat.	1'769.00
7100.312.02	Eau	3'444.20
7400.314.00	Entretien immeubles par tiers	10'047.75
7800.352.00	Partic. trait. déchets carnés	0.40
9000.330.00	Pertes sur débiteurs	154.00
9000.330.01	Provision sur estimation impôts	161'029.00
9000.346.00	Compens. comm. françaises	31'113.01
<b>Total</b>		<b>371'631.71</b>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

## 10. Propositions individuelles et questions

Monsieur Riedweg prend la parole et informe qu'il a pu constater, par un article dans la Tribune de Genève, qu'il y avait moins de 15 votants au local de vote de la commune de Puplinge. Il demande s'il est pertinent de garder le local de vote à Puplinge. Monsieur Hunziker, Président du local de vote,

répond qu'il y a plus que 15 personnes qui viennent au local de vote lors des votations, soit environ 40 à 50 personnes, selon le sujet ou la météo. Il ajoute qu'il est judicieux de le garder pour les personnes qui ne votent pas sur internet ou qui ont oublié de voter au préalable. Monsieur Marti ajoute que l'organisation du local, ses heures d'ouverture en particulier, sont fondés par une loi cantonale et le Grand-Conseil est seul compétent pour prendre ce genre de décision.

La Présidente déclare la séance close. Il est 21 heures 33.

---

La Présidente :

Claudine CHIRIATTI

Le Vice-président :

Didier NICOLE

Le Secrétaire :

Patrick ARTER

Puplinge, le 14 mai 2013